



Projet d'aménagement du Vieux-Port Inauguration d'une permanence d'information à la CCI MP au service des commerçants et des entreprises

Marseille, 16 février 2012

Eugène Caselli, Président de Marseille Provence Métropole et Jacques Pfister, Président de la CCI Marseille Provence, ont signé ce jour au Palais de la Bourse à Marseille une convention de partenariat portant sur l'information des commerçants sur les travaux de réaménagement du Vieux Port.

Pour être prêt lors des festivités de Marseille Capitale Européenne de la Culture en 2013, les travaux du pourtour du Vieux-Port se dérouleront dans un laps de temps court, de mars à décembre 2012. Durant cette phase de chantier, l'information des professionnels et des commerçants concernés est essentielle. Marseille Provence Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence ont souhaité s'associer pour mettre à la disposition des professionnels et des commerçants un dispositif d'information spécifique, sous la forme d'une permanence dédiée. L'objectif est de diffuser en continu l'information sur l'avancement des travaux afin qu'ils puissent continuer à mener leur activité commerciale et touristique dans les meilleures conditions possibles.

La CCI MP assure à partir d'aujourd'hui "une permanence "commerce" du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 dans ses locaux du Palais de la Bourse de Marseille et met en place un numéro de téléphone pour les commerçants : le 0810 113 113.

La Communauté urbaine effectue une information régulière du grand public sur la réalisation des travaux de réaménagement du Vieux Port de Marseille à l'Espace Vieux-Port, dans ses locaux de la Rue Barbusse à Marseille. Pour les commerçants, Marseille Provence Métropole va nommer un référent « Travaux » et leur organisera des visites commentées de l'espace Vieux Port et de la maquette des travaux (sur inscription et fréquence en fonction des demandes). En outre, dès aujourd'hui, une lettre « *info travaux* » est distribuée aux commerçants pour présenter l'accès aux commerces pendant les travaux.

Contacts Presse

Après de long mois de concertation et de rencontres avec les différentes parties prenantes, le réaménagement du Vieux-Port entre dans sa phase active. Les travaux préparatoires ont d'ores et déjà commencé et les travaux sur le pourtour du Vieux-Port débuteront le mois prochain.

Le projet de réaménagement du Vieux-Port a vocation à lui redonner son lustre et d'en faire un espace apaisé où piétons et modes doux retrouveront toute leur place. Il vise également à redynamiser le centre-ville afin de favoriser d'autant son attractivité touristique et commerciale. Ce projet s'intègre dans un programme plus élargi, couvrant au total un périmètre de 400 hectares, pour lequel Marseille Provence Métropole et la Ville de Marseille ont pris, en février 2009, un « engagement renforcé pour le Centre Ville » sous forme de délibérations conjointes. Il s'agit « d'améliorer le fonctionnement urbain et de poursuivre la requalification des espaces du cœur historique ».



Contacts Presse

Marseille Provence Métropole : Patricia Litou - T. : 04 88 77 62 51 – P. 06 32 87 51 18 – M. patricia.litou@marseille-provence.fr
CCI Marseille Provence : Eugénie Ricote - T. 04 91 39 34 06 - P. 06 30 38 37 42 M. eugenie.ricote@ccimp.com



la Communauté urbaine réalise pour vous



INFO TRAVAUX
Commerçants N°1
Février 2012

Vieux-Port de Marseille

L'accès aux commerces pendant les travaux



► Pendant les travaux, une assistance spécifique sera apportée aux commerçants

Les travaux de la première phase du projet de rénovation du Vieux-Port débiteront en mars, après la tenue du Forum mondial de l'eau. La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole en assure la maîtrise d'ouvrage. Le chantier concernera la partie des quais comprise entre l'Hôtel de ville et la place aux Huiles, ainsi que la partie basse de la Canebière, de la place du Général-de-Gaulle au quai des Belges. Marseille Provence Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie ont passé une convention aux termes de laquelle une information et une assistance spécifique seront apportées aux commerçants du secteur concerné.

A cet effet, une permanence est assurée à partir du 16 février dans les locaux du Palais de la Bourse, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 11 h 30. Un numéro de téléphone est également mis à la disposition des commerçants : 0810 113 113. De son côté, Marseille Provence Métropole a dédié un espace au projet Vieux-Port dans les locaux qu'elle occupe au 9, rue Henri Barbusse.

Le but de ce partenariat entre la Communauté urbaine et la Chambre de Commerce et d'Industrie est, bien sûr, de permettre aux commerçants qui exercent leur activité commerciale et touristique dans cette partie de la ville particulièrement animée de pouvoir continuer à le faire dans les meilleures conditions possibles. Au final, ce projet ambitieux pour Marseille et la métropole redonnera tout son lustre à ce site emblématique de la ville en réservant l'essentiel de l'espace offert par les quais aux piétons, aux transports collectifs et aux modes doux de déplacement. Le centre-ville y gagnera une attractivité supplémentaire et une circulation apaisée dont vont d'abord bénéficier les commerçants et les acteurs de l'animation du lieu.



Eugène Caselli

Président de la Communauté urbaine
Marseille Provence Métropole



Contacts Presse

Marseille Provence Métropole : Patricia Litou - T. : 04 88 77 62 51 – P. 06 32 87 51 18 – M. patricia.litou@marseille-provence.fr
CCI Marseille Provence : Eugénie Ricote - T. 04 91 39 34 06 - P. 06 30 38 37 42 M. eugenie.ricote@ccimp.com



CONVENTION DE PARTENARIAT

portant sur

l'information spécifique des commerçants sur le réaménagement

du Vieux Port de Marseille

Entre :

- **La Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence**, dont le siège est Palais de la Bourse - 13001 Marseille, représentée par son Président, Monsieur Jacques PFISTER,

ci-après dénommée « la CCIMP »,

- **La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**, dont le siège est Les docks Atrium 10-7 10 Place de la Joliette 13002 Marseille représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI,

ci-après dénommée « Marseille Provence Métropole »,

il a été exposé ce qui suit.

PREAMBULE

Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole seront au coeur d'opérations d'envergure mondiale et européenne dans les mois et années à venir (le Forum mondial de l'eau en mars 2012, Marseille Provence Capitale Européenne de la culture en 2013, la coupe d'Europe de football en 2016).

La Canebière, objet monde, l'hyper centre ville et le Vieux Port seront le coeur des opérations citées ci-dessus.

Contacts Presse

Marseille Provence Métropole : Patricia Litou - T. : 04 88 77 62 51 – P. 06 32 87 51 18 – M. patricia.litou@marseille-provence.fr
CCI Marseille Provence : Eugénie Ricote - T. 04 91 39 34 06 - P. 06 30 38 37 42 M. eugenie.ricote@ccimp.com

Cet espace symbolique de la ville doit être mis en scène comme emblème d'un développement moderne orientant les flux touristiques autour d'un nouveau Vieux Port et d'une Canebière avec un hyper centre redynamisé.

Afin d'apporter la meilleure information sur le réaménagement du Vieux Port à un public spécifique, les commerçants, les parties conviennent ce qui suit:

Article 1. *Objet de la convention*

La présente convention a pour objet de définir, entre les signataires, les conditions de réalisation de leur partenariat portant sur l'information des commerçants sur les travaux de réaménagement du Vieux Port.

Article 2. Durée

La convention de partenariat est conclue pour une durée courant à compter de sa signature jusqu'au 31.12.2012.

Article 3. *Périmètre de la mission* :

La mission se déroulera sur le périmètre concerné par le réaménagement du Vieux Port de Marseille.

Article 4. Organisation de la mission

La mission a pour rôle d'informer et d'assister les Commerçants dans le cadre des travaux de réaménagement du Vieux Port de Marseille.

Article 5. *Suivi de la mission*

Comité de pilotage

Le Comité de pilotage sera assuré par le Directeur de Cabinet du Président de MPM et le Directeur de Cabinet du Président de la CCIMP.

Article 6. *Engagements de la CCIMP*

La CCIMP assurera "une permanence "commerce" du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 dans ses locaux du Palais de la Bourse de Marseille. Ces plages horaires pourront être revues en fonction de la fréquentation effective des commerçants. Cette permanence débutera au 16 février 2012.

La CCIMP mettra en ce sens, le numéro de téléphone 0810 113 113 à la disposition des commerçants.

La CCIMP aura un rôle d'information et de médiation, au profit des commerçants concernés par la présente convention. Elle effectuera la promotion de l'Espace Vieux Port de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Contacts Presse

Marseille Provence Métropole : Patricia Litou - T. : 04 88 77 62 51 – P. 06 32 87 51 18 – M. patricia.litou@marseille-provence.fr
CCI Marseille Provence : Eugénie Ricote - T. 04 91 39 34 06 - P. 06 30 38 37 42 M. eugenie.ricote@ccimp.com

La CCIMP participera à la conférence de presse de lancement des outils d'information mis à disposition des commerçants dans le cadre des travaux de réaménagement du Vieux Port au cours du mois de février 2012 au Palais de la Bourse. Les outils d'information (lettres) seront réalisés par MPM en lien avec la CCIMP.

La CCIMP s'engage à valoriser la participation de Marseille Provence Métropole dans l'ensemble des documents produits pour communiquer sur la mission ou en rendre compte.

Article 7. Engagements de Marseille Provence Métropole

Marseille Provence Métropole effectuera une information régulière du grand public, dans ses locaux de la Rue Barbusse à Marseille, sur la réalisation des travaux de réaménagement du Vieux Port de Marseille.

Marseille Provence Métropole nommera un référent « Travaux » afin de régler les éventuelles gênes suscitées aux commerçants par les travaux

Marseille Provence Métropole transmettra à la CCIMP les éléments de phasage et de localisation des travaux en cours et à venir

Marseille Provence Métropole organisera des visites commentées dédiées aux commerçants, sur inscription, de l'espace Vieux Port et de la maquette des travaux à une fréquence à définir en fonction des demandes.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole participera à la conférence de presse de lancement des outils d'information mis à disposition des commerçants dans le cadre des travaux de réaménagement du Vieux Port au cours du mois de février 2012 au Palais de la Bourse. Les outils d'information (lettres) seront réalisés par MPM en lien avec la CCIMP.

Marseille Provence Métropole s'engage à valoriser la participation de la CCIMP dans l'ensemble des documents produits pour communiquer sur la mission ou en rendre compte.

Article 8. Conventions particulières

Dans le cas où les parties signataires réaliseraient des actions ou événements ou opérations exceptionnels, liées à la présente convention, ces actions ou événements ou opérations exceptionnels feront l'objet de conventions particulières entre les parties.

Ces conventions décriront de manière précise les obligations de chaque partie dans le cadre de ces événements.

Article 9. Confidentialité

Les informations et différents documents communiqués par les partenaires sont strictement confidentiels et ne peuvent faire l'objet de diffusion par l'une ou l'autre des parties vis à vis de tiers, sans l'accord préalable écrit de l'autre partie.

Contacts Presse

Marseille Provence Métropole : Patricia Litou - T. : 04 88 77 62 51 – P. 06 32 87 51 18 – M. patricia.litou@marseille-provence.fr
CCI Marseille Provence : Eugénie Ricote - T. 04 91 39 34 06 - P. 06 30 38 37 42 M. eugenie.ricote@ccimp.com

Article 10. Respect mutuel

Les parties s'engagent à exécuter la présente convention de bonne foi et avec loyauté. Elles fourniront leurs meilleurs efforts afin de s'offrir mutuellement un respect total. Dans le cadre de l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent réciproquement à s'abstenir d'effectuer toute action susceptible de porter atteinte aux intérêts de l'autre partie.

Les partenaires signataires de la présente convention s'interdisent de ce fait pendant la durée de la présente convention, de diffuser auprès de tiers, tout commentaire, analyse ou appréciation de valeur négative ou critique, sur la nature ou les modalités effectives de réalisation leur partenariat.

Article 11. Propriété intellectuelle

Les parties à la présente convention s'autorisent mutuellement à utiliser leur dénomination sociale et leur logo dans le cadre des actions décrites dans la présente convention.

Article 12. *Résiliation*

En cas de manquement de l'une des parties à ses engagements prévus au sein de la présente convention, chacune des autres parties a la faculté de résilier par anticipation la présente Convention moyennant un avec un préavis de 3 mois.

Fait à Marseille, le 16 février 2012

En deux originaux

Pour la CCIMP,

Pour Marseille Provence Métropole,

Le Président

Le Président

Jacques PFISTER

Eugène CASELLI

Contacts Presse

Marseille Provence Métropole : Patricia Litou - T. : 04 88 77 62 51 – P. 06 32 87 51 18 – M. patricia.litou@marseille-provence.fr
CCI Marseille Provence : Eugénie Ricote - T. 04 91 39 34 06 - P. 06 30 38 37 42 M. eugenie.ricote@ccimp.com